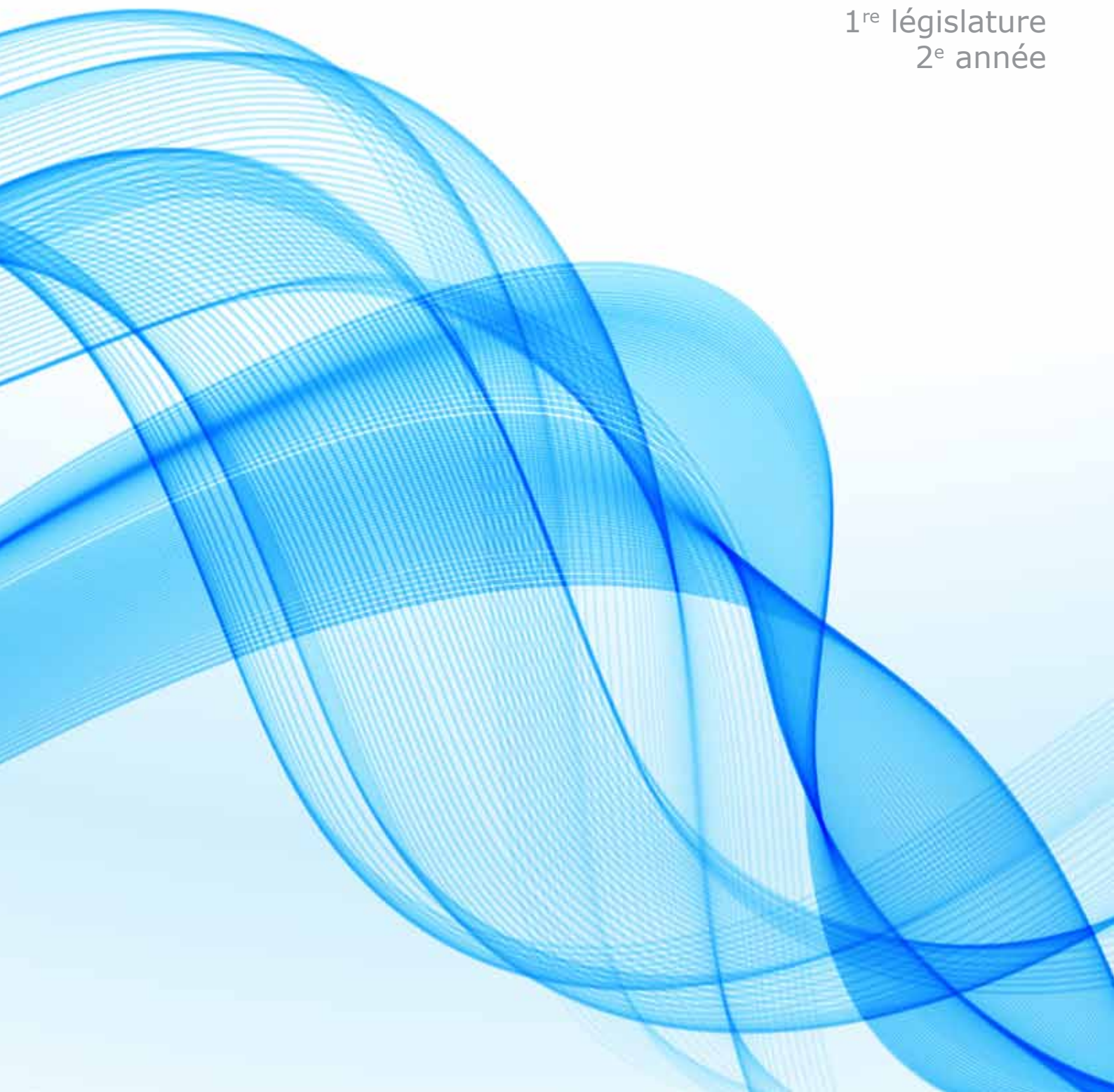


Grand Conseil de la République  
et canton de Genève

# 2015

## rapport de gestion

1<sup>re</sup> législature  
2<sup>e</sup> année



Secrétariat général du Grand Conseil  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3970 – 1211 Genève 3  
T 022 327 97 00  
[ge.ch/grandconseil](http://ge.ch/grandconseil)

Rapport de gestion tiré à 200 exemplaires  
Imprimé sur du papier certifié FSC  
100 % recyclé, neutre en CO<sub>2</sub>

Crédits photos  
Eugenia Sanguinetti  
Loris von Siebenthal  
Nicole Seyfried

Genève, février 2016

*Remarque : les chiffres publiés dans le présent rapport sont basés sur l'année civile, alors que la partie «Présidence» concerne la totalité du mandat du président du Grand Conseil (de janvier 2015 à février 2016).*

# Sommaire



<b>Grand Conseil</b>	<b>2</b>
Introduction	2
Fonction législative	2
<i>Collaboration intercantonale</i>	3
Points forts	4
Fonction de haute surveillance	5
<i>Examen des états financiers</i>	5
<i>Commission de contrôle de gestion</i>	5
<i>Commission des finances</i>	5
<i>Commission des visiteurs officiels</i>	6
<i>Commissions interparlementaires de contrôle</i>	6
Objets traités	7
Fonction de recours	8
<i>Pétitions</i>	8
<i>Grâce</i>	10
Fonction élections et prestations de serment	12
Finances et contrôle interne	12
Année de présidence	14
<b>Secrétariat général</b>	<b>16</b>
<i>Soutien à la députation</i>	16
<i>Soutien aux commissions parlementaires</i>	16
<i>Soutien au parlement</i>	16
<i>Mémorial du Grand Conseil</i>	17
<i>Systèmes d'information</i>	17
<i>Marronnier officiel</i>	18
<i>Fonction historique du sautier</i>	18
<b>Perspectives 2016</b>	<b>20</b>

## Introduction

Cette deuxième année de la première législature fut particulièrement intense et a égalé le record du nombre de séances établi en 2014 avec un total de 79.

Le soutien aux députés et aux députés suppléants dans le cadre de cette nouvelle législature s'est activement poursuivi, bien que le niveau d'exigences liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution ait clairement augmenté.

Le Grand Conseil a assuré ses quatre fonctions constitutionnelles et législatives caractérisées par une complexité croissante.

## Fonction législative

La fonction législative comporte notamment les attributions suivantes :

- décisions relatives aux initiatives populaires, à savoir l'examen de leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contreprojet ;
- adoption, amendement ou rejet de projets de lois qui sont présentés par les députés ou le Conseil d'Etat ;
- approbation ou rejet des conventions intercantionales et internationales ;
- vote du budget et des impôts ;
- traitement des motions, résolutions, postulats et questions ;
- traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées ;
- rédaction et publication du *Mémorial des séances du Grand Conseil*, en tant que source législative et d'interprétation.

Le détail des objets traités en 2015 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Objets	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	4	5	-	-	9
Projets de lois	218	222	21	-	461
Motions	106	47	13	-	166
Résolutions	27	11	7	-	45
Rapports divers	27	16	-	-	43
Postulats	1	-	-	-	1
Questions écrites	-	-	-	17	17
Questions écrites urgentes	-	-	-	122	122
<b>Total fonction législative</b>					<b>864</b>

### ***Collaboration intercantonale***

Le Grand Conseil s'efforce de participer activement à toutes les formes de collaboration intercantonale, notamment par le biais de commissions interparlementaires.

A la suite de la décision des instances parlementaires compétentes des cantons romands d'instituer une commission interparlementaire (CIP) en vue de l'examen de la modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin), les travaux de cette CIP ont été organisés par le secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination (BIC).

La commission interparlementaire s'est réunie le 5 février 2015 et son rapport a été transmis à la Conférence latine des directeurs des départements de justice et police (CLDJP) au mois de mars 2015.

Suite à la mise en consultation du projet de modification de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) auprès des gouvernements cantonaux, les parlements membres de la CoParl ont décidé d'instituer une commission interparlementaire. Cette commission a siégé le 23 avril ainsi que le 7 mai 2015. Le rapport de la commission a été transmis à l'Autorité intercantonale pour les marchés publics au mois de mai 2015. Celle-ci a rendu son rapport sur la consultation le 17 septembre 2015.

Depuis le début de la législature, M. Jean-François Girardet est le membre titulaire genevois du BIC.

Le secrétariat permanent du BIC est assuré par le Secrétariat général du Grand Conseil.



# Points forts

## séances

Le Grand Conseil a tenu 79 séances plénières (79 en 2014) représentant plus de 159 heures (165 en 2014).

Les commissions parlementaires, ad hoc et les quatre délégations parlementaires intercantionales ont tenu 886 séances, comptabilisant ainsi 2028 heures de travail de commission.

A la suite du vote de la motion 2252, une commission d'enquête parlementaire a été créée afin de déterminer les causes et les origines des dysfonctionnements ayant conduit à la disparition tragique d'une psychothérapeute en septembre 2013.

Cette mission est particulièrement délicate tant au niveau de sa complexité que de l'émotion bien légitime qu'elle suscite.

Un rapport devrait être publié en 2016.

## commission d'enquête parlementaire

## projets pédagogiques

En 2015, un effort particulier a été fait en faveur d'une sensibilisation des jeunes générations au monde politique.

Les séances fictives organisées lors de la journée Futur en tous genres, de la Semaine de la démocratie ou de visites de classes de différents établissements cantonaux ont été très appréciées.

Des contacts plus étroits ont été établis entre le Parlement des Jeunes genevois et la présidence du Grand Conseil dans le cadre d'échanges constructifs.

Une augmentation d'année en année du nombre de classes assistant aux séances du parlement est d'ailleurs observée.

L'année 2015 a été marquée par le retour des diffusions télévisées des séances du Grand Conseil.

L'intégralité des sessions est en effet retransmise en direct sur le réseau d'UPC Cablecom.

Cette offre s'ajoute à celle déjà proposée sur le site internet du Grand Conseil grâce à une diffusion en mode continu qui a bénéficié d'une adaptation spécifique pour un visionnement optimal sur les téléphones mobiles et les tablettes.

Une diffusion sur le réseau Swisscom TV 2.0 est devenue effective en janvier 2016.

## diffusion télévisée

## ***Fonction de haute surveillance***

### ***Examen des états financiers***

La haute surveillance du parlement s'effectue notamment par l'examen des états financiers individuels et consolidés, en principe avant la pause estivale.

La haute surveillance est exercée plus particulièrement par trois commissions parlementaires : Commission de contrôle de gestion, Commission des finances et Commission des visiteurs officiels.

S'y ajoutent trois commissions interparlementaires de contrôle : Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale et Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

### ***Commission de contrôle de gestion***

La Commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée et la gestion des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celui-ci, ainsi que d'assurer le respect des conditions des dotations faites par l'Etat.

La Commission de contrôle de gestion s'est réunie en séance plénière durant près de 80 heures dont 11 ont été consacrées à des séances conjointes avec la Commission des finances, la Commission de l'environnement et de l'agriculture et la Commission fiscale. Durant cette période, la CCG a procédé à 49 auditions.

### ***Commission des finances***

La Commission des finances est l'une des commissions exerçant de manière déléguée la haute surveillance du parlement. Elle le fait en priorité en étudiant le projet de budget et les comptes de l'Etat de Genève.

Ainsi, l'étude des comptes 2014 s'est déroulée sur huit séances entre avril et juin 2015, représentant près de 50 heures de travail.

Le projet de budget 2016 a quant à lui été examiné par la commission durant 45 heures en plénière, entre le 9 septembre et le 18 novembre, ceci sans compter les heures d'auditions effectuées par ses sous-commissions. L'examen du projet de budget 2016 par la commission s'est conclu par un refus d'entrée en matière, confirmé en séance plénière.

D'autres thématiques, telles que la mise en œuvre de la loi sur la surveillance (LSurv) ou encore la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, ont été abordées durant l'année 2015. Les travaux sur ces dossiers majeurs se poursuivront en 2016.



### ***Commission des visiteurs officiels***

La Commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où des adolescents sont placés par une autorité pénale genevoise.

Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées.

Elle entend les personnes privées de liberté qui en font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus.

La commission a tenu 17 séances et a effectué la visite de 17 établissements de détention et autres locaux de privation de liberté.

Pour le surplus, des membres de la commission ont participé aux travaux de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale (CIP détention pénale), commission qui s'est réunie à Genève le 16 novembre 2015 (visite de l'établissement Curabilis).

La commission a en outre participé aux deux réunions convoquées en 2015 par le Département de la sécurité et de l'emploi des intervenants genevois en matière de droits humains.

### ***Commissions interparlementaires de contrôle***

#### Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO

La CIP HES-SO se compose de sept membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et est notamment chargée d'étudier les objectifs stratégiques de l'ins-titution et leur réalisation, la planification financière pluriannuelle, le budget et les comptes annuels. En 2015, elle a siégé à trois reprises en séance plénière.

#### Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention pénale. Elle se compose de trois membres par canton contractant.

La CIP détention pénale, présidée par le canton de Genève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour deux ans, a tenu durant l'année écoulée une séance à l'établissement Curabilis à Genève.

#### Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Cette CIP de contrôle, composée de sept membres par canton contractant (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS), fait suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (C 1 07), le 1<sup>er</sup> août 2009. Elle s'est réunie à deux reprises en 2015.





# Objets traités

## Objets traités en séance plénière

	2013	2014	2015
Initiatives populaires	5	13	9
Projets de lois	474	489	461*
Motions	103	114	166
Résolutions	35	39	45
Pétitions	68	59	85
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	84	36	43
Postulats	-	-	1
Questions écrites	21	15	17
Questions écrites urgentes	100	153	122
Rapports de la Commission de grâce	3	2	5
Elections (prestations de serment incluses)	145	124	103
<b>Total</b>	<b>1038</b>	<b>1044</b>	<b>1037</b>

## Recours déposés contre des décisions du Grand Conseil

	2013	2014	2015
Recours déposés	7	12	8
Recours traités	27	17	17
Recours pendants devant les tribunaux	5	5	6

\* 209 projets de lois ont été déposés durant l'année 2015 dont 156 par le Conseil d'Etat (75%) et 53 par les députés (25%).

Durant l'année 2015, 28 projets de lois ont été refusés dont sept provenant du Conseil d'Etat (25%) et 21 provenant des députés (75%).

## ***Fonction de recours***

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes :

- réception et traitement des pétitions ;
- réception et traitement des demandes de grâce.

Le détail de la fonction de recours au Grand Conseil s'établit comme suit.

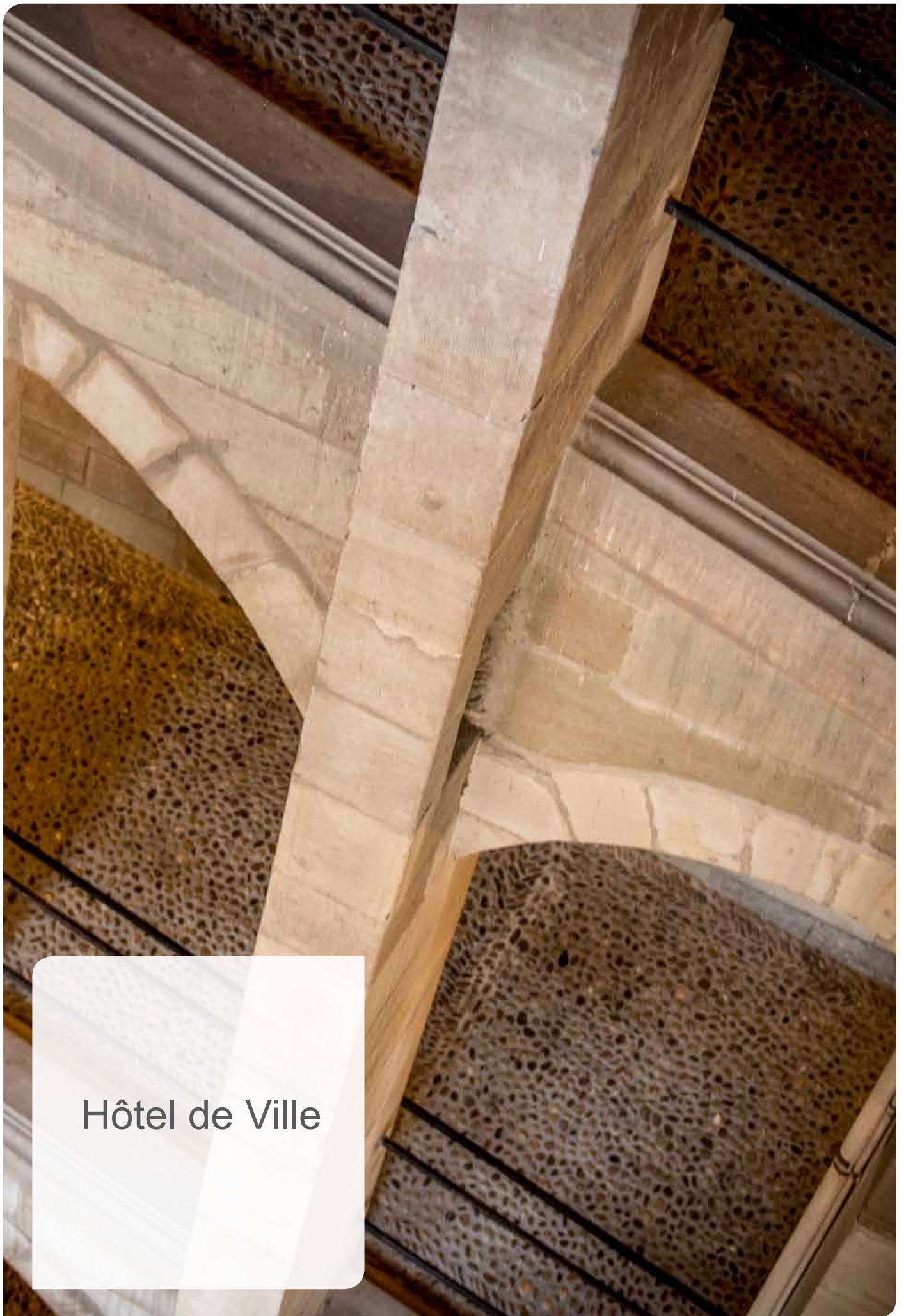
<b>Pétitions et demandes de grâce</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Pétitions	68	59	85
Grâces (compétence du Grand Conseil et de la Commission de grâce)	6	9	5

### ***Pétitions***

Les rapports sur les pétitions sont en principe inscrits à l'ordre du jour du Grand Conseil de la séance du vendredi après-midi et traités dans la mesure du temps disponible à la suite des objets non controversés de la séance des extraits, permettant ainsi un traitement plus rapide afin de répondre aux pétitionnaires dans les meilleurs délais.

<b>Détail des pétitions</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Reçues et renvoyées en Commission des pétitions	38	41	34
Traitées	67	57	82
Renvoyées dans une autre commission	1	2	12
Retirées	-	-	-





Hôtel de Ville

## Grâce

En 2015, la Commission de grâce a siégé à huit reprises et a étudié cinq recours en grâce dont cinq traités par le Grand Conseil.

Détail des recours en grâce	2013	2014	2015
Recours examinés par la Commission de grâce	6	9	5
Recours traités par le Grand Conseil	3	2	5
Recours de la compétence de la commission	3	7	-
Amendes	-	1	-
Peines pécuniaires	-	1	-
Peines privatives de liberté	6	8	5
Grâces accordées	1	1	2
Grâces rejetées	5	8	3
Dossiers reportés	-	-	-



**Observations**  
*Sur la venue des premières  
 feuilles aux marronniers  
 de la Ville.*

1814	16 Mars
1815	1 <sup>er</sup> Avril
1816	4 Avril
1817	10 Avril
1818	11 Mars
1819	20 Avril
1820	20 Avril
1821	6 Avril
1822	29 Mars
1823	9 Avril
1824	4 Avril
1825	8 Avril
1826	29 Mars
1827	21 Mars
1828	5 Avril
1829	10 Avril
1830	13 Mars
1831	21 Mars
1832	5 Avril
1833	10 Avril
1834	13 Mars
1835	7 Avril
1836	25 Mars
1837	20 Avril
1838	6 Avril
1839	6 Avril
1840	19 Avril
1841	26 Mars
1842	11 Avril
1843	25 Mars
1844	3 Avril
1845	9 Avril
1846	20 Mars
1847	3 Avril
1848	1 <sup>er</sup> Avril
1849	7 Avril
1850	10 Avril
1851	7 Avril
1852	7 Avril
1853	16 Avril
1854	5 Avril
1855	12 Avril
1856	25 Mars
1857	5 Avril
1858	5 Avril
1859	14 Avril
1860	4 Avril
1861	12 Avril
1862	22 Avril
1863	4 Avril
1864	11 Avril
1865	11 Avril
1866	12 Mars
1867	5 Avril
1868	11 Avril
1869	12 Mars
1870	12 Mars
1871	12 Mars
1872	12 Mars
1873	12 Mars
1874	12 Mars
1875	12 Mars
1876	12 Mars
1877	12 Mars
1878	12 Mars
1879	12 Mars
1880	12 Mars
1881	12 Mars
1882	12 Mars
1883	12 Mars
1884	12 Mars
1885	12 Mars
1886	12 Mars
1887	12 Mars
1888	12 Mars
1889	12 Mars
1890	12 Mars
1891	12 Mars
1892	12 Mars
1893	12 Mars
1894	12 Mars
1895	12 Mars
1896	12 Mars
1897	12 Mars
1898	12 Mars
1899	12 Mars
1900	12 Mars

**Registre officiel**  
 dates d'éclosion du  
 marronnier officiel

## ***Fonction élections et prestations de serment***

Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes :

- élection des magistrats du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales et, aux conditions fixées par les lois qui les instituent, des membres des commissions officielles et du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ainsi que de son adjoint ;
- prestation de serment des députés, des députés suppléants, des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes.

Le détail de cette fonction en 2015 s'établit comme suit.

### **Elections**

Magistrats du Pouvoir judiciaire  
Membres des commissions officielles

### **Nombre d'élections**

31  
8

### **Prestations de serment**

Conseillers d'Etat  
Députés et suppléants  
Magistrats de la Cour des comptes et suppléants  
Magistrats du Pouvoir judiciaire

### **Personnes ayant prêté serment**

-  
21  
-  
36

## ***Finances et contrôle interne***

Aux termes de l'article 40 alinéa 2 de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), le budget annuel du Grand Conseil et de son Secrétariat général est préparé par le Bureau, sur la base du projet que le sautier établit à son intention et afin qu'il soit intégré au budget de l'Etat.

Le Secrétariat général se charge de la tenue des comptes en passant les écritures comptables et en préparant les comptes en vue de leur approbation.

La gestion financière implique également la tenue et le paiement des indemnités des députés. Ces opérations sont facilitées par un système de gestion informatisée, développé par le Secrétariat général.

Comparé à l'exercice 2014, les comptes 2015 ne font pas apparaître d'augmentation des dépenses malgré la création d'une commission d'enquête parlementaire. Cela s'explique par un nombre légèrement inférieur d'objets en suspens devant d'autres commissions.

Au niveau des dépenses générales, on constate une augmentation de celles-ci tant au niveau du Grand Conseil que du Secrétariat général, la plus forte variation étant due au rattrapage des impressions papier du Mémorial du Grand Conseil.

S'agissant du système de contrôle interne, mis en place en 2007, il concerne aussi bien l'aspect financier que l'aspect « métier ». Son extension et sa tenue à jour se sont poursuivies en 2015.

Le détail des comptes du Grand Conseil, du Secrétariat général du Grand Conseil et du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) se retrouve dans le tableau ci-dessous.

*Tous les chiffres sont indiqués en milliers*

<b>Grand Conseil</b>	<b>201</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Indemnités	4414	5350	5305
Dépenses générales	2750	2432	2590
Autres charges	207	274	163
Revenus	3	11	2
<b>Secrétariat général du Grand Conseil</b>			
Charges de personnel	3289	3329	3311
Dépenses générales	571	413	1080
Autres charges	26	3	3
Revenus	14	13	37
<b>Bureau interparlementaire de coordination</b>			
Charges	52	51	53
Revenus	35	34	34



## ***Année de présidence jeunesse et ouverture vers la Suisse et le monde***

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, la présidence du Grand Conseil a été assumée par M. Antoine Barde pendant 13 mois. Les prochaines élections du président du Grand Conseil et de son Bureau se tiendront en février 2016 et en mars 2017. Cette planification s'est révélée nécessaire afin de permettre le passage à une durée de législature de cinq ans au lieu de quatre.

La présidence de M. Barde a été caractérisée par la forte volonté d'augmenter la visibilité du Grand Conseil pour le citoyen, ce qui nécessite de garantir la qualité des débats parlementaires et le maintien d'une image positive de nos institutions.

Les nouvelles technologies numériques ont été largement utilisées pour la concrétisation de cette volonté avec notamment la finalisation de la diffusion des séances du parlement sur une version du site internet du Grand Conseil spécialement adaptée à tous les supports numériques mobiles, sur les réseaux UPC Cablecom et Naxoo ou encore Swisscom TV 2.0.

La promotion du parlement dans le monde numérique a été améliorée avec notamment la refonte de la page Wikipédia dédiée au Grand Conseil genevois.

Le maintien de la qualité de l'image de nos institutions est passé par une sensibilisation plus active des jeunes générations au débat politique. Ainsi, M. Barde a présidé de nombreuses séances fictives dans le cadre de visites de classes du DIP, de la Semaine de la démocratie ou encore de la journée Futur en tous genres.

Un renforcement des liens avec le Parlement des Jeunes genevois s'est inscrit dans cette même dynamique, ainsi que l'accueil de nombreuses classes venues assister aux séances du parlement.

Dans le cadre du projet «Genève à la rencontre des Suisses» organisé par la Fondation pour Genève, la présidence du Grand Conseil et des députés ont notamment eu le plaisir de rencontrer leurs homologues d'autres cantons et ont ainsi pu renforcer leurs liens avec de nombreuses autorités confédérales.

Ce projet, associé à la commémoration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, a permis à M. Barde de nouer de cordiaux échanges avec les villes de Berne, de Soleure, de Bulle, de Frauenfeld, de Bellinzone, de Lugano pour ne citer que les lieux visités par le président, sans oublier la commune d'Anières.

A relever que le vice-président et plusieurs membres de la députation ont eu l'occasion de se rendre dans d'autres cantons et communes dans le cadre de cet événement.

La traditionnelle Réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin, des 25 et 26 septembre 2015 au Tessin, a par ailleurs permis des échanges fructueux avec les représentants des autres cantons romands avec comme objectif une amélioration constante du fonctionnement de l'institution législative.

Le maintien de liens forts entre notre canton et le reste du monde a également fait partie des priorités protocolaires avec la traditionnelle rencontre entre la députation et la communauté internationale. Cette rencontre, placée sous le signe des activités sportives, s'est tenue dans la commune d'origine du président (Anières) pour le plus grand plaisir des participants.

Une rencontre aux Nations Unies le 12 janvier 2016, initiée par le président et le directeur général de l'Office des Nations Unies a pleinement contribué au renforcement du lien avec la députation.



Une réunion qui a démontré l'importance des relations entre les organisations internationales et les autorités locales.

Il est à relever la rencontre particulièrement chaleureuse avec le président du parlement de Namibie, accompagné d'une délégation de députés namubiens, au mois d'octobre dans le cadre de l'Assemblée annuelle de l'Union interparlementaire.

Le président du Grand Conseil a également tenu à rencontrer celles et ceux qui œuvrent pour Genève directement sur le terrain. C'est pour cela qu'une journée d'immersion au sein des forces de sécurité de notre canton a été organisée, ainsi que plusieurs visites d'entreprises genevoises d'envergure.

Le bilan de cette présidence est donc fortement placé sous le signe du dialogue avec celles et ceux qui font Genève et le monde.



**M. Antoine  
BARDE**

président du  
Grand Conseil

# Secrétariat général du Grand Conseil

## ***Soutien à la députation***

Le soutien à la présidence et au Bureau implique tout d'abord la préparation des séances du Bureau par le sautier et son adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi de ses décisions.

Le Secrétariat général se charge de l'organisation des sessions plénières, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du Bureau. Lors des séances, il apporte un appui juridique et en matière de procédure à la présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes.

Il conseille les députés sur la présentation de leurs divers textes parlementaires et de leurs amendements.

A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et envoie les textes votés, en vue de leur publication.

Le Secrétariat général est également chargé, en dehors des élections générales, des élections et des prestations de serment, en particulier la gestion et la validation des candidatures.

En 2015, le Secrétariat général a organisé de très nombreux événements protocolaires dans le cadre de ses prestations de soutien.

## ***Soutien aux commissions parlementaires***

Le Secrétariat général apporte son appui aux commissions en préparant les séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions.

En application de l'article 189A LRGC et compte tenu des ressources, le Grand Conseil dispose, en plus des secrétaires de commission et des procès-verbalistes, de six secrétaires scientifiques (Commission des finances, Commission de contrôle de gestion, Commission des affaires communales, régionales et internationales, Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat, Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil, Commission de grâce, Commission législative, Commission judiciaire et de la police, Commission des transports, Commission des visiteurs officiels, Commission des pétitions, commission d'enquête et diverses commissions interparlementaires).

Ces secrétaires scientifiques apportent un appui essentiel à la commission dont ils s'occupent en préparant la documentation des séances, en fournissant un soutien au niveau procédural ou juridique, ou en effectuant des travaux de recherche.

Ce sont eux qui assurent l'échange d'informations avec les départements et sont chargés d'apporter une aide à la rédaction des rapports de commissions, notamment en transmettant au rapporteur le résultat des votes et le texte voté.

Ils veillent également à la cohérence interne et externe de ces textes et assurent la transmission des informations nécessaires au traitement de l'objet par le Grand Conseil.

## ***Soutien au parlement***

Le Secrétariat général gère le dépôt et la mise à disposition numérique rapide et complète des objets de chaque session s'inscrivant dans une dynamique d'un parlement sans papier. Il vérifie les textes déposés par les députés et la rédaction des amendements.

Par ailleurs, il expédie les versions papier à celles et ceux qui le souhaitent encore.

Il s'occupe de la gestion des séances et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la Salle du Grand Conseil, y compris la production et la diffusion des séances sur internet, Swissom TV 2.0 et sur le réseau UPC Cablecom, ainsi que la gestion des archives vidéo sur internet.

Le Secrétariat général s'occupe également de la correspondance destinée à la présidence et aux commissions. En outre, il gère l'acquisition de l'ensemble du matériel nécessaire au fonctionnement du Grand Conseil et au travail des députés.

Une de ses tâches importantes est encore d'assurer le suivi des recours déposés contre les décisions du Grand Conseil.

### ***Mémorial du Grand Conseil***

Depuis 1828, le Mémorial constitue un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées.

Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend les débats du Grand Conseil accessibles au public et il en restitue l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il comporte plus d'un demi-million de pages consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat. Depuis 1993, les débats retranscrits sont aussi accessibles sur le site internet du Grand Conseil dont l'interactivité avec l'offre vidéo a été fortement améliorée.

Le Mémorial de cette 2<sup>e</sup> année de la 1<sup>re</sup> législature devrait comprendre quelque 30 000 pages, réparties en 25 volumes (certains volumes seront constitués de plusieurs tomes).

A noter que les collaboratrices et les collaborateurs du Mémorial du Grand Conseil ont emménagé dans de nouveaux locaux beaucoup plus spacieux et plus lumineux et un total réaménagement a permis une mise en valeur des collections du Mémorial dans la salle Nicolas-Bogueret.

### ***Systèmes d'information***

Le Secrétariat général, en collaboration avec la Direction générale des systèmes d'information (DGSI), conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil. Il s'appuie également sur un partenariat avec les services informatiques de l'Assemblée fédérale.

Le Secrétariat général assure la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés.

Le site internet du Grand Conseil est l'outil privilégié d'information du public sur les activités de l'institution. L'ensemble des textes publics est accessible et chaque commission dispose d'une page spécifique.

La totale refonte du site internet a permis une amélioration sensible de son attrait et de son efficacité.

Par ailleurs, une adaptation spécifique aux médias actuels est disponible depuis décembre 2015 pour une utilisation performante sur tous les supports mobiles.

Cette innovation permet de compléter l'offre de diffusion en direct des sessions parlementaire et entre en cohérence avec la volonté de promouvoir la modernité et d'être à la pointe des dernières technologies au sein du parlement.

Il est également à relever que la page Wikipedia a été entièrement restructurée donnant une description du parlement plus pertinente et plus complète.

Le système interne de gestion de la documentation et de l'archivage a été mis à jour en collaboration avec la DGSJ.

Ce projet, qui a été un succès, offre ainsi un outil performant adapté aux exigences actuelles de gestion.

### ***Marronnier officiel***

Le troisième marronnier officiel qui faisait le printemps à Genève depuis 86 ans a tiré sa révérence en 2015.

Le sautier de la République a eu la charge de désigner le quatrième marronnier officiel qui a été choisi en raison de son allure particulièrement droite et élancée, ainsi que de son emplacement symbolique : juste en face du siège des autorités et à côté du « marronnier fou ».

### ***Fonction historique du sautier***

La fonction de sautier est apparue au XV<sup>e</sup> siècle. Le sautier était le chef des guets et le gardien de la Maison de ville, où il était logé. Il faisait exécuter les ordres du Conseil et portait une livrée aux couleurs de la ville.

Aujourd'hui, le sautier dirige le Secrétariat général du Grand Conseil tout en conservant certaines fonctions historiques et institutionnelles, comme l'observation de l'éclosion de la première feuille du marronnier officiel ou le port de la masse, symbole de l'autorité, lors de manifestations officielles.

A noter qu'en 2015, le sautier a porté la masse pour la première fois à l'occasion des festivités de l'Escalade, conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur le protocole.





Quatrième  
marronnier  
officiel de  
la Treille

# Perspectives 2016

Le grand défi de l'année 2016 sera l'étude projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour la transformation de l'Hôtel de Ville en traitement à la Commission des travaux et la prise de position du parlement sur cet objet.

Une mise à niveau technique de la salle du Grand Conseil, ainsi que sa mise aux normes légales d'évacuation notamment, devient particulièrement urgente.

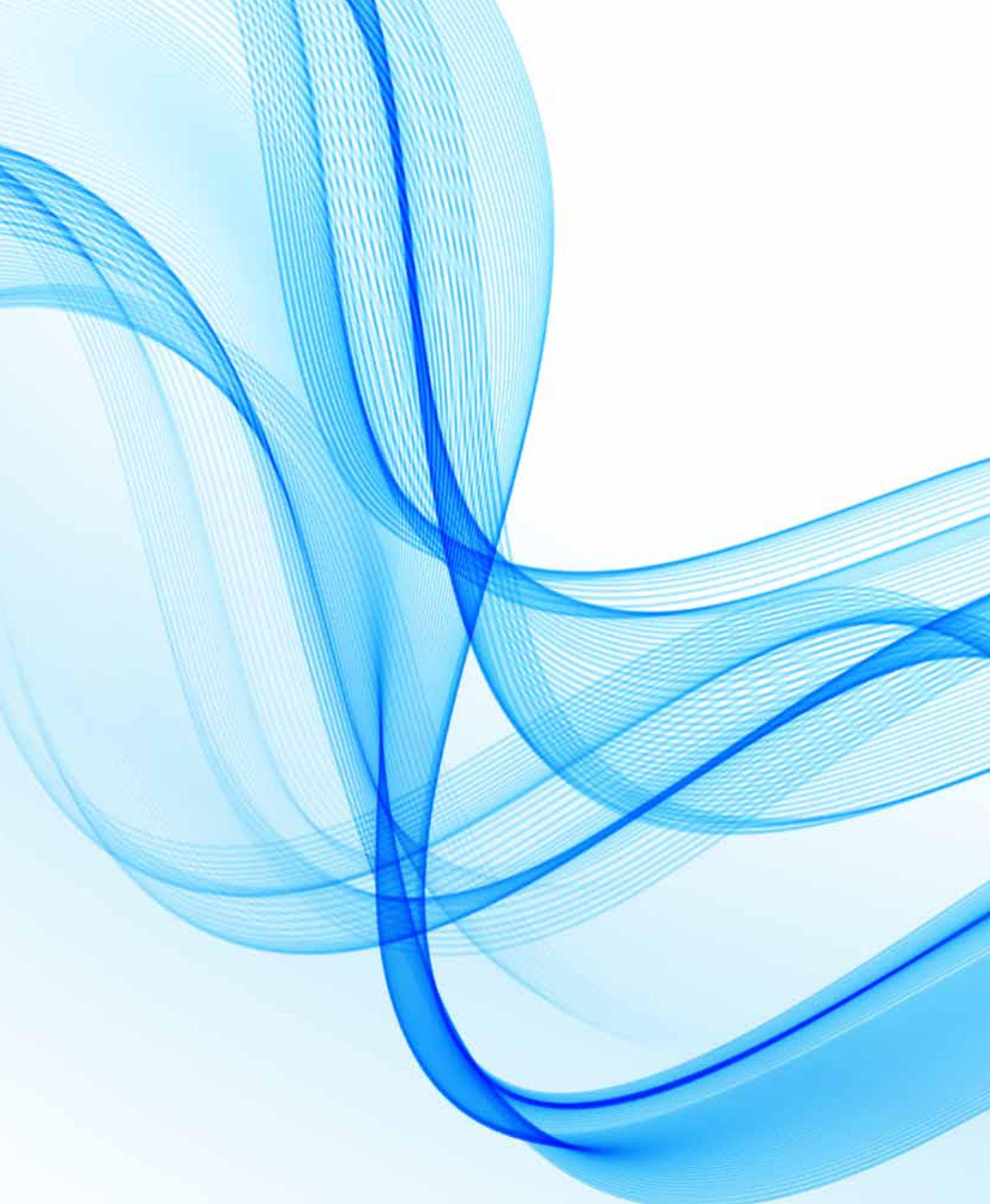
En effet, le système de vote électronique et de sonorisation est vieillissant et ne garantit plus une fiabilité suffisante pour un déroulement adapté aux exigences du travail parlementaire.

Il s'agira aussi d'étudier l'accès à l'Hôtel de Ville aux personnes à mobilité réduite afin de permettre à tous les citoyens du canton d'assister aux sessions du parlement se déroulant dans un bâtiment public.

L'année 2016 est également le moment adéquat pour faire en sorte que l'année 2017 soit pleinement dédiée à la mise en place de la nouvelle législature qui débutera en mai 2018 et non plus en novembre en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution.

Le Secrétariat général du Grand Conseil mettra tout en œuvre pour offrir un service toujours plus performant aux parlementaires et à la population en cohérence avec la complexité croissante de nos institutions et de notre société.





Grand Conseil de la République  
et canton de Genève